



## LOI IMMIGRATION : ELLE DOIT ETRE RETIRÉE !

**Nos organisations syndicales et associations citoyennes de défense des droits condamnent le vote de la loi immigration, le 19 décembre 2023, obtenu par le gouvernement au prix de concessions inadmissibles et de manœuvres bassement politiciennes, et elles en exigent le retrait.** Nous considérons et avons toujours considéré l'immigration comme une richesse constitutive de l'histoire de notre pays qui, aujourd'hui, prétend restreindre l'accès de son territoire aux étrangers après avoir, plusieurs siècles durant (entre le 16<sup>ème</sup> et le 20<sup>ème</sup> siècles), imposé sa domination coloniale à de nombreux pays et peuples à travers le monde (en Afrique, en Asie...). Nombre des conquêtes sociales dont nous bénéficions aujourd'hui, et des garanties collectives inscrites dans notre code du travail sont le résultat de luttes, de grèves menées ensemble par des travailleurs français et immigrés solidaires.

**Cette nouvelle loi immigration, la 29<sup>ème</sup> sur ce sujet depuis 1980, et la plus « ferme » depuis 30 ans, de l'avis même du ministre Darmanin, s'inscrit pleinement dans la longue série des contre-réformes et des mesures visant, depuis 2017, à détruire systématiquement tous les conquits sociaux (droit du travail, retraites, sécurité sociale, assurance chômage...) et à imposer à tous les salariés, quelle que soit leur origine, la baisse du « coût du travail », pendant que le gouvernement consacre des milliards à l'« économie de guerre » (413 milliards d'euros pour la loi de programmation militaire 2024 – 2030). Ce faisant, elle remet gravement en cause ce qui reste de protecteur dans le droit français, au mépris des Conventions internationales, des condamnations de la Cour européenne des Droits de l'Homme, et Conseils d'Etat.**

**C'est dans cet esprit que plusieurs mesures de ce texte honteux durcissent l'accès au territoire français, réduisent ou dégradent les droits des travailleurs immigrés, des sans-papiers et de leurs familles, qui sont dorénavant et avant tout, considéré.e.s comme des envahisseurs, menaçant notre économie, notre culture et l'ordre public :**

► **Des quotas migratoires sont instaurés :** les orientations pluriannuelles de la politique d'immigration et d'intégration devront faire l'objet d'un débat annuel au Parlement, lequel devra voter, pour trois ans, le nombre d'étrangers, par catégorie, admis à s'installer en France (hors asile).

► **Les conditions de regroupement familial sont modifiées :** durée de séjour exigée de l'étranger pour faire venir sa famille en France portée de 18 à 24 mois, niveau minimum de français requis du conjoint rejoignant avant son entrée en France.

► **L'accès à certaines prestations sociales dites « non redistributives » sera conditionné à une durée de séjour régulier plus longue en France (délai de carence) :** 5 ans pour l'aide personnalisée au logement (APL) sauf si le demandeur travaille depuis 3 mois en France ou dispose d'un visa étudiant ; 5 ans pour les allocations familiales, l'allocation

personnalisée d'autonomie et le droit au logement opposable sauf si le demandeur travaille depuis 30 mois... (source vie-publique.fr).

► **Seule prestation sociale dédiée aux « sans-papiers », l'Aide Médicale d'Etat a survécu pour l'instant.** Une loi lui sera dédiée au printemps prochain. Elle représente 0,4 % du budget de la Santé en France, bien loin de mettre en péril u accès égalitaire et gratuit aux soins pour toutes et tous, contrairement aux politiques libérales successives ou au programme du RN, qui confortent l'inégalité sociale, en favorisant un peu plus les riches par la suppression de tous les impôts entravant la transmission des patrimoines, y-compris l'impôt sur la fortune immobilière, et sans combattre la fraude et l'exil fiscal.

**Face à cette situation, nos organisations et associations rappellent que le fameux appel d'air n'existe pas, le « grand remplacement » encore moins.** En France, le solde migratoire (différence entre les entrées et les départs) est stable depuis des décennies, entre 50 000 et 100 000 personnes. Près de 9 réfugié.e.s sur 10 sont accueilli.e.s dans un pays voisin de leur pays d'origine, généralement en voie de développement (source ONU). En France, les demandeurs d'asile représentaient 0,07 % en 2021 (source INSEE).

**Par conséquent, nous condamnons fermement le tri des êtres humains et notamment la notion de préférence nationale, chère à l'extrême droite et introduite dans cette loi par Macron-Darmanin. Nous demandons un accueil digne et sûr à nos frontières. Toutes et tous, nous devons avoir accès aux prestations sociales. Retirer ce droit, c'est augmenter la précarité de tous les salariés quels qu'ils soient. Comme le montrent les réformes menées par Macron et ses gouvernements successifs depuis 2017, bloquant les salaires, attaquant systématiquement les droits, les garanties collectives de l'ensemble des salariés (droit du travail, retraites, sécurité sociale...), dégradant sans cesse les services publics (Hôpital, Ecole publique...), la privation de droit pour les uns ne signifie pas l'augmentation des droits pour les autres. Au contraire, protéger les droits des travailleurs immigrés, des réfugiés, c'est protéger les droits de tous et aussi montrer que nous savons résister à la montée du nationalisme et de sa peur obsessionnelle de l'étranger.**

Ce texte discriminatoire remet profondément en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité. La priorité doit être l'égalité d'accès aux droits en particulier aux droits sociaux, la régularisation de l'ensemble des travailleuses et travailleurs sans-papiers et la solidarité avec les migrant.e.s.

**C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS SOLENNELLEMENT  
LE RETRAIT PUR ET SIMPLE DE CE TEXTE !**

**MANIFESTATION LE SAMEDI 20 JANVIER 2024 A LAON  
PLACE DES DROITS DE L'HOMME (Devant la gare).**

**Rassemblement à 12H pour un repas solidaire.  
Départ de la manifestation à 14H.**